

Financière de Tubize
Société anonyme
Allée de la Recherche, 60
1070 Bruxelles
RPM Bruxelles: 0403.216.249

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 22 avril 2020
PROCES - VERBAL

Ouverture de l'assemblée

Conformément à l'article 6 de l'arrêté Royal n°4 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 du 9 avril 2020, tel que communiqué sur le site de la société, il a été décidé de tenir l'assemblée générale ordinaire selon les modalités suivantes:

- les membres du bureau sont présents à distance, par le biais d'une conférence call ;
- toute présence physique d'actionnaires ou d'autres personnes ayant le droit de participer aux assemblées a été interdite ;
- le vote par procuration a été imposé aux actionnaires.

La séance est ouverte par conférence call à 11 heures sous la présidence de Monsieur François Tesch, président du conseil d'administration. Outre le Président, participent à la conférence call M. Cyril Janssen, M. Cédric van Rijckevorsel, M. Xavier Doyen représentant Mazars commissaire de la société, Mme Sandrine Hirsch porteuse de toutes les procurations et Mme Anne Sophie Pijcke, Directeur de la société.

Constitution du bureau

Le président nomme Madame Anne Sophie Pijcke comme secrétaire de l'assemblée et désigne M. Cyril Janssen et M. Cédric van Rijckevorsel comme scrutateurs.

Le président, le secrétaire et les scrutateurs constituent le bureau.

Vérifications par le bureau

Le président fait rapport sur les constatations et vérifications que les membres du bureau ont effectuées en vue de la constitution de l'assemblée.

Convocations

Les avis de convocations contenant l'ordre du jour de la présente assemblée générale ont été envoyés et publiés dans les délais et selon les modalités prévues par les statuts de la Société et par les dispositions du Code des sociétés et des associations

- Sur le site internet de la Société depuis le 18 mars 2020 ;
- Dans le Moniteur belge du 18 mars 2020 ;
- Dans l'Echo du 18 mars 2020 ;
- Dans De Tijd du 18 mars 2020 ;
- Sur le portail internet GlobeNewswire depuis le 18 mars 2020 ;

- Par courrier ou par courrier électronique pour les actionnaires qui, conformément aux articles 2:32 et 7:128 du Code des sociétés et des associations ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir la convocation par email, adressé le 18 mars 2020 aux actionnaires en nom, aux administrateurs, à M. Xavier Doyen, représentant du commissaire, et à deux invités, à savoir Monsieur Bruno Holthof en sa qualité de candidat proposé à la fonction de membre du conseil d'administration et Madame Nathalie Van Hoorebeek, représentante de la société Ernst & Young en charge de la comptabilité de la société.

Documents mis à disposition des actionnaires

Les documents suivants ont en outre été mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la Société le 18 mars 2020 et ce de manière ininterrompue jusqu'à ce jour, conformément aux dispositions de l'article 7:129 du Code des sociétés et des associations:

- La convocation, comportant pour chaque point de l'ordre du jour soit une proposition de décision, soit un commentaire ;
- Le formulaire de procuration ;
- Le formulaire de participation ;
- Le nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation ;
- Les comptes annuels 2019 ;
- Les états financiers EU-IFRS 2019 ;
- Le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2019 ;
- Le rapport de rémunération pour 2019 ;
- Le rapport du commissaire sur les comptes annuels 2019 ;
- Le rapport du commissaire sur les états financiers EU-IFRS 2019 ;
- Le rapport financier annuel 2019 ;
- Le profil du nouvel administrateur proposé.

Les titulaires d'actions nominatives ont reçu une copie de ces documents lors de l'envoi des convocations.

Composition de l'assemblée

La liste des actionnaires représentés, qui demeurera annexée au présent procès-verbal, comporte l'inscription de 48 actionnaires, tous représentés, propriétaires ou usufruitiers, ayant rempli les formalités d'admission à l'assemblée, et réunissant 30.891.805 actions donnant droit chacune à une voix, soit 69,4 % du total des actions émises.

Admission à l'assemblée

Pour assister à l'assemblée générale de ce jour, les actionnaires représentés se sont conformés aux statuts de la Société et aux dispositions du Code des sociétés et des associations.

Quorum - Droit de vote - Majorité

Compte tenu du fait qu'aucun quorum spécial n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer sur les sujets portés à l'ordre du jour, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Aucun des points à l'ordre du jour ne nécessite une majorité qualifiée.

Validité de la séance

Toutes les formalités requises en vue de la présente assemblée ayant été remplies, l'assemblée est régulièrement constituée.

Tenue de l'assemblée

Points à l'ordre du jour

L'assemblée dispense le président de la lecture des points à l'ordre du jour de l'assemblée, lesquels sont les suivants :

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019
Commentaire : ce rapport comprend tous les éléments visés à l'article 3:6 du Code des sociétés et associations.
2. Rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019
Proposition de décision : approuver le rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019.
3. Rapport du commissaire sur les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019
Commentaire : ce rapport est établi en application des articles 3:74 et 3:75 du Code des sociétés et associations.
4. Comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019 – Affectation du résultat
Proposition de décision : approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019, y compris la distribution d'un dividende brut de € 0,62 par action.
5. Etats financiers EU-IFRS relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019
Commentaire : afin de fournir une information utile et complète au marché, la Société prépare, outre les comptes annuels établis conformément au Code des sociétés et au droit comptable belge (BE GAAP), les états financiers conformément aux normes comptables internationales adoptées par l'Union européenne (EU IFRS), avec une mise en équivalence d'UCB.
6. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019
Proposition de décision : donner, par vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019.
7. Décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019
Proposition de décision : donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019.
8. Conseil d'administration - Nomination
Commentaire : le mandat de Mr François Tesch, administrateur, vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale ordinaire. Ne remplissant plus les conditions pour être indépendant, il ne se représente plus pour un nouveau mandat.
 - a) *Proposition de décision* : approuver la nomination à la fonction d'administrateur de Mr Bruno Holthof pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2024.
 - b) *Proposition de décision* : Confirmer que Mr Bruno Holthof est nommé en qualité d'administrateur indépendant, celui-ci répondant aux conditions d'indépendance du Code des sociétés et des associations et du Code de gouvernance 2020

Examen des documents

Le président passe ensuite à l'examen des différents documents qui ont été mis à disposition des actionnaires.

Il demande que dispense soit faite de la lecture des rapports du conseil et du commissaire ainsi que des autres documents mis à disposition des actionnaires.

Il expose les évènements importants de l'exercice 2019 ainsi que les points principaux contenus dans les différents documents.

Questions

Le président rappelle que les actionnaires ont eu la possibilité, conformément aux dispositions de l'article 7 :139 du Code des sociétés et des associations, d'adresser leurs questions par écrit à la Société au plus tard le jeudi 16 avril 2020, délai qui a été étendu au 18 avril par l'arrêté royal cité ci-dessus. Aucune question n'a été envoyée.

Délibérations - Votes

Le président propose à l'assemblée générale de délibérer sur les points et propositions de résolutions qui figurent à l'ordre du jour et de voter sur chacun des points à l'ordre du jour pour lesquels l'assemblée doit prendre une décision.

Les résolutions et le résultat des votes sur chacune de ces résolutions sont repris dans un tableau en annexe du présent procès-verbal.

Procès-verbal

L'ordre du jour étant épuisé, le président demande au secrétaire de finaliser le procès-verbal de la présente réunion, qui est approuvé et sera signé dès que possible par les membres du bureau et le mandataire. Il demande à l'assemblée d'en dispenser la lecture.

Levée de la séance

Le président lève la séance à 11.15.

Il est chaleureusement remercié pour l'ensemble de son mandat comme administrateur puis comme Président du conseil d'administration de la société Tubize, pour ses conseils sages et le temps qu'il a mis à disposition de la société.

Bruxelles, le 22 avril 2020

François Tesch
Président

Anne Sophie Pijcke
Secrétaire

Cyril Janssen
Scrutateur

Cédric van Rijckevorsel
Scrutateur

Sandrine Hirsch, mandataire

Annexes

- Liste des présences
- Résultat des votes